

Délibération du Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 17 septembre 2018

Délibération CA-2018-24 portant élection à la Vice-présidence du Conseil d'Administration

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017, et notamment son article 24 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;

Vu le procès-verbal de déroulement et de dépouillement du 17 septembre 2018 pour l'élection à la Vice-présidence du Conseil d'administration ;

Considérant qu'aux termes de l'article 24 des statuts de l'Université : « *Le conseil d'administration, la commission de la recherche et la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique élisent respectivement leurs vice-présidents sur proposition du président de l'université. Ils sont choisis parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs permanents affectés à l'université. Ils sont élus à la majorité absolue des membres en exercice de leur conseil ou commission.* »

Considérant qu'en conformité à ces dispositions, les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 17 septembre 2018, à élire, sur proposition du Président, Madame Marie-Albane de SUREMAIN aux fonctions de Vice-Présidente du Conseil d'administration.

Considérant au premier tour les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 28

Nombre de votants : 28

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28

Nombre d'émargements : 28

Nombre de voix pour : 25

Nombre de voix contre : 0

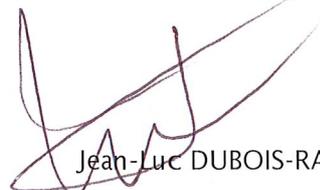
Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 3

Nombre de suffrages exprimés : 25

Article unique : Après avoir délibéré, sur proposition du Président, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue de ses membres en exercice, Madame Marie-Albane de SUREMAIN en qualité de Vice-Présidente du Conseil d'administration.

Fait à Créteil, le 17 septembre 2018

Le Président


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Délibération du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 17 septembre 2018**

**Délibération CA-2018-25
portant élection du Vice-président en charge des Relations internationales**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 10 novembre 2017, et notamment de leur article 24 qui dispose que les vice-présidents en charge de domaines particuliers sont élus sur proposition du Président de l'Université et par les membres du Conseil d'administration, à la majorité des membres en exercice du Conseil ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;

Vu le procès-verbal de déroulement et de dépouillement du 17 septembre 2018 pour l'élection des Vice-présidents en charge de domaines thématiques ;

Considérant qu'en conformité à ces dispositions, les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 17 septembre 2018, à élire, sur proposition du Président, Monsieur Laurent THEVENET aux fonctions de Vice-Président en charge des Relations internationales.

Considérant au premier tour les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 28

Nombre de votants : 28

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28

Nombre d'émargements : 28

Nombre de voix pour : 25

Nombre de voix contre : 1

Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 2

Nombre de suffrages exprimés : 26

Article unique : Après avoir délibéré, sur proposition du Président, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue de ses membres en exercice, Monsieur Laurent THEVENET, en qualité de Vice-Président en charge des Relations internationales.

Fait à Créteil, le 17 septembre 2018

Le Président



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Délibération du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 17 septembre 2018**

**Délibération CA-2018-26
portant élection du Vice-président en charge du Patrimoine et du
Développement durable**

*Vu le Code de l'Éducation ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 10 novembre 2017, et notamment de leur article 24 qui dispose que les vice-présidents en charge de domaines particuliers sont élus sur proposition du Président de l'Université et par les membres du Conseil d'administration, à la majorité des membres en exercice du Conseil ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;
Vu le procès-verbal de déroulement et de dépouillement du 17 septembre 2018 pour l'élection des Vice-présidents en charge de domaines thématiques ;*

Considérant qu'en conformité à ces dispositions, les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 17 septembre 2018, à élire, sur proposition du Président, Monsieur Guillaume POIRET aux fonctions de Vice-Président en charge du Patrimoine et du Développement durable.

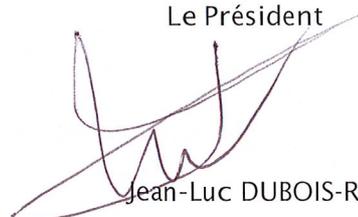
Considérant au premier tour les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 28
Nombre de votants : 28
Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28
Nombre d'émargements : 28
Nombre de voix pour : 21
Nombre de voix contre : 6
Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 1
Nombre de suffrages exprimés : 27

Article unique : Après avoir délibéré, sur proposition du Président, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue de ses membres en exercice, Monsieur Guillaume POIRET, en qualité de Vice-Président en charge du Patrimoine et du Développement durable.

Fait à Créteil, le 17 septembre 2018

Le Président


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Délibération du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 17 septembre 2018**

**Délibération CA-2018-27
portant élection du Vice-président délégué en charge du Réseau des Universités
européennes**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 10 novembre 2017, et notamment de leur article 24 qui dispose que les vice-présidents en charge de domaines particuliers sont élus sur proposition du Président de l'Université et par les membres du Conseil d'administration, à la majorité des membres en exercice du Conseil ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;

Vu le procès-verbal de déroulement et de dépouillement du 17 septembre 2018 pour l'élection des Vice-présidents en charge de domaines thématiques ;

Considérant qu'en conformité à ces dispositions, les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 17 septembre 2018, à élire, sur proposition du Président, Madame Anastasia ILIOPOULOU aux fonctions de Vice-Présidente déléguée en charge du Réseau des Universités européennes.

Considérant au premier tour les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 28

Nombre de votants : 28

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28

Nombre d'émargements : 28

Nombre de voix pour : 27

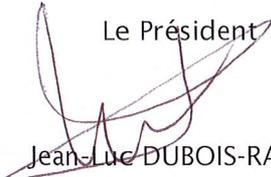
Nombre de voix contre : 0

Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 1

Nombre de suffrages exprimés : 27

Article unique : Après avoir délibéré, sur proposition du Président, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue de ses membres en exercice, Madame Anastasia ILIOPOULOU, en qualité de Vice-Présidente déléguée en charge du Réseau des Universités européennes.

Fait à Créteil, le 17 septembre 2018

Le Président

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Délibération du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 17 septembre 2018**

**Délibération CA-2018-28
portant élection du Vice-président en charge du Numérique**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 10 novembre 2017, et notamment de leur article 24 qui dispose que les vice-présidents en charge de domaines particuliers sont élus sur proposition du Président de l'Université et par les membres du Conseil d'administration, à la majorité des membres en exercice du Conseil ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;

Vu le procès-verbal de déroulement et de dépouillement du 17 septembre 2018 pour l'élection des Vice-présidents en charge de domaines thématiques ;

Considérant qu'en conformité à ces dispositions, les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 17 septembre 2018, à élire, sur proposition du Président, Monsieur Guillaume BOURLET aux fonctions de Vice-Président en charge du Numérique.

Considérant au premier tour les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 28

Nombre de votants : 28

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28

Nombre d'émargements : 28

Nombre de voix pour : 27

Nombre de voix contre : 0

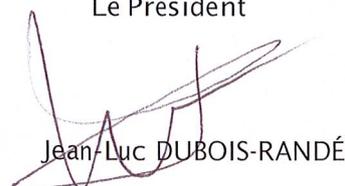
Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 1

Nombre de suffrages exprimés : 27

Article unique : Après avoir délibéré, sur proposition du Président, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue de ses membres en exercice, Monsieur Guillaume BOURLET, en qualité de Vice-Président en charge du Numérique.

Fait à Créteil, le 17 septembre 2018

Le Président



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Délibération du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 17 septembre 2018**

**Délibération CA-2018-29
portant élection du Vice-président délégué en charge des Partenariats**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 10 novembre 2017, et notamment de leur article 24 qui dispose que les vice-présidents en charge de domaines particuliers sont élus sur proposition du Président de l'Université et par les membres du Conseil d'administration, à la majorité des membres en exercice du Conseil ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;

Vu le procès-verbal de déroulement et de dépouillement du 17 septembre 2018 pour l'élection des Vice-présidents en charge de domaines thématiques ;

Considérant qu'en conformité à ces dispositions, les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 17 septembre 2018, à élire, sur proposition du Président, Madame Alexandra D'ANGLEMONT DE TASSIGNY aux fonctions de Vice-Présidente déléguée en charge des Partenariats.

Considérant au premier tour les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 28

Nombre de votants : 28

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28

Nombre d'émargements : 28

Nombre de voix pour : 25

Nombre de voix contre : 2

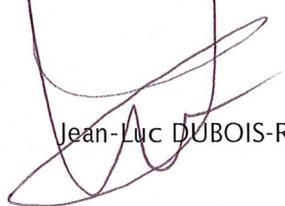
Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 1

Nombre de suffrages exprimés : 27

Article unique : Après avoir délibéré, sur proposition du Président, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue de ses membres en exercice, Madame Alexandra D'ANGLEMONT DE TASSIGNY, en qualité de Vice-Présidente déléguée en charge des Partenariats.

Fait à Créteil, le 17 septembre 2018

Le Président



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Délibération du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 17 septembre 2018**

**Délibération CA-2018-30
portant élection du Vice-président en charge de la Stratégie et du
Développement**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications introduites par délibération du conseil d'administration du 10 novembre 2017, et notamment de leur article 24 qui dispose que les vice-présidents en charge de domaines particuliers sont élus sur proposition du Président de l'Université et par les membres du Conseil d'administration, à la majorité des membres en exercice du Conseil ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;

Vu le procès-verbal de déroulement et de dépouillement du 17 septembre 2018 pour l'élection des Vice-présidents en charge de domaines thématiques ;

Considérant qu'en conformité à ces dispositions, les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 17 septembre 2018, à élire, sur proposition du Président, Monsieur Mustapha ZIDI aux fonctions de Vice-Président en charge de la Stratégie et du Développement.

Considérant au premier tour les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 28

Nombre de votants : 28

Nombre d'enveloppes dans l'urne : 28

Nombre d'émargements : 28

Nombre de voix pour : 21

Nombre de voix contre : 5

Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 2

Nombre de suffrages exprimés : 26

Article unique : Après avoir délibéré, sur proposition du Président, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue de ses membres en exercice, Monsieur Mustapha ZIDI, en qualité de Vice-Président en charge de la Stratégie et du Développement.

Fait à Créteil, le 17 septembre 2018

Le Président



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.